AR PREFECTURE

006-210601597-20150330-03_30_03_2015-DE Regu le 02/04/2015

> Acte rendu exécutoire après dépôt En préfecture du Et publication en mairie du



REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE NICE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015 À 19 HEURES 30

L'an deux mille quinze, le trente mars, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le vingtquatre mars, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Christophe TROJANI, Maire

Étaient Présents: Monsieur André BEZZINA, Madame Joëlle BRAVETTI, Monsieur Jean-Paul GEAY, Monsieur Jean-Louis ZAMBERNARDI, Madame Juliana CHICHMANIAN, Monsieur Jean-Louis BAUCHET, Monsieur André BIANCHERI, Madame Monique LAUGIER, Monsieur Joseph COSENTINO, Madame Christiane FROUTE, Monsieur Robert BOJANOVICH, Madame Marie ADAMO-BRONSONE, Monsieur Régis BELLI, Madame Claudine KHOKHLOV, Monsieur Jean-François GIAUME, Madame Isabelle PALAZZOLI, Madame Gisèle AMEDEO, Monsieur Bernard REBUFFEL, Monsieur Jean-Pierre MANGIAPAN, Madame Christine PETRUCCELLI, Monsieur Cédric CIRASA, Monsieur Richard CONTE

Absents avec procurations:

- Madame Catherine BARRAJA donne procuration à Monsieur le Maire
- Madame Pasquale HATTEMBERG donne procuration à Monsieur Jean-Louis ZAMBERNARDI
- Madame Anne RAINAUD donne procuration à Monsieur André BEZZINA
- Monsieur Florian VIALLA donne procuration à Monsieur Jean-Paul GEAY
- Madame Patricia DEGUS donne procuration à Monsieur Richard CONTE

Absents:

- Madame Marie-Paule ZANOTTI

Monsieur Régis BELLI est élu secrétaire de séance

3/ OBJET : ÉCOLE MATERNELLE LES MAGNOLIAS – SÉJOUR EN CLASSE D'ENVIRONNEMENT DU 18 AU 22 MAI 2015 – CENTRE DE MONTAGNE DE BEUIL

Madame Joëlle BRAVETTI, Adjointe au Maire, expose à ses collègues

AR PREFECTURE

006-210601597-20150330-03_30_03_2015-DE

Regu le 02/04/2015

La Directrice de l'Ecole Mai ernelle Les Magnolias propose un séjour en classe d'environnement au Centre de Montagne de Beuil du 18 au 22 mai 2015, géré par l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public 06.

26 élèves de la grande section de l'école maternelle participeraient à ce séjour.

Elle leur propose de prendre en charge une participation communale à hauteur de 8,50 euros par jour et par enfant (soit 1.105,00 euros) à laquelle s'ajouteront les frais de transport (estimés à 950,00 euros).

La dépense sera imputée au compte 6558.211 chapitre 65 du budget 2015.

Elle leur demande de bien vouloir valider cette demande.

LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré à l'unanimité ADOPTE

Le Maire,

Pr. Christophe TROJANI

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :

- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)

- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives